

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION  
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83  
Présents : 44  
Représentés (pouvoirs) : 3

Date de convocation : 08/04/2021

Date de l'affichage par extrait de la  
présente délibération : 30/04/2021



SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
DU 15 AVRIL 2021

**Délibération n° DCS/2021/08**

**OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE QUINZE AVRIL**

**Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni par visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoit ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT.**

**Etaient présents ou représentés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** ACANFORA Christiane, BONIN Vivien représenté par ODDOU Rémy (pouvoir), BOURGAT Michel représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), BRIOLLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-José, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar :** ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, COLLIN François, OGIER Chantal suppléante de BONNABEL Eveline, DABAT Marc-André, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, ESCALLE Jean, MACLE Josiane, MOREL Christian, PELLEGRIN Matthieu suppléant de GINSBERG RIGAUD Catherine, PY Martine, ROUSTANG Benoit, SARRAZIN Bruno

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance :** BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, WOURM Philippe suppléant de ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SOLOMIAC Florence

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance :** AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, AYACHE Serge, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy

**Etaient absents ou excusés :**

**Communauté de Communes Buëch-Dévoluy :** AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

**Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar** : BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, DUMAS Christian, GARCIN Bernard, RAYNE Jean-Michel

**Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance** : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, PONS Julien, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

**Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance** : ALLEC Patrick, BUTZBACH Pimprenelle, GAY-PARA Michel, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

**Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :**

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,  
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,  
L. NIVOU, chargée de mission Développement territorial.  
E. BERDIEL, maire de Poligny.

M. le Président rappelle que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour toute réunion de l'organe délibérant du syndicat mixte du SCoT est fixé au tiers des membres.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Rémy ODDOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Afin de faciliter la gestion du Syndicat du SCoT de l'Aire Gapençaise, le Président propose :

- De délivrer aux agents du syndicat mixte, Pascal SAUTY, Simon GALLES, Lucile NIVOU, Dalila KERIOU, un **ordre de mission permanent** les autorisant à effectuer tout déplacement nécessaire à la bonne réalisation des missions du Syndicat Mixte sur l'ensemble du territoire français métropolitain, notamment pour la participation à diverses réunions, séminaires, formations ;
- D'acter que les remboursements des frais de mission sont effectués selon le **barème de la fonction publique territoriale** ;
- D'acter la possibilité de **recourir** à une agence de location de voitures ou une **agence de voyage pour l'organisation de certains déplacements/hébergements** exigeant des réservations ou des avances de trésorerie importante, ou en cas de dépassement des forfaits du barème ci-dessus mentionné, notamment dans les grandes agglomérations.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuvent la proposition du Président et le mandate pour signer tout acte administratif, comptable ou commercial inhérent à son application, dans le cadre des enveloppes votées au budget.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,  
Benoît ROUSTANG

